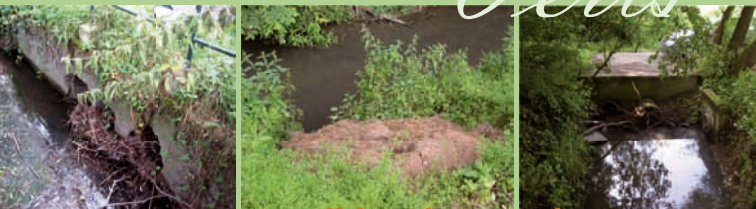


Impacts de mes **Déchets verts** sur le cours d'eau



Actes passibles d'amendes !

Quels déchets ?

Tontes de pelouse, branchages, feuillages,...

Impacts :

- Empêchent le bon écoulement de la rivière
⇒ **Risques d'inondation**
- Fragilisent les berges
- Favorisent le développement de plantes indésirables (orties,...)
- Favorisent les mauvaises odeurs
- Etouffent la vie aquatique

Gérer ses tontes, pas si simple...

Bien que biodégradables, les tontes de pelouse mises en tas fermentent (chauffent) et libèrent de mauvaises odeurs. Elles étouffent la végétation présente.

Que faire de ce type de déchets ?

- Recyparc (parc à conteneurs)
- Conteneur vert « déchets organiques » (selon les communes).

Impacts des Plantes invasives sur la biodiversité du cours d'eau



Les plantes invasives les plus problématiques :

- 1 Berce du Caucase
- 2 Balsamine de l'Himalaya
- 3 Renouées asiatiques

Impacts :

- prennent la place des plantes locales
- ne maintiennent pas les berges
- sont la 2^e cause de perte de biodiversité dans le monde

Danger !

Ne touchez pas la berce du Caucase sans protection de la peau et des yeux (risques de brûlures graves).

Que faire ? Evitez :

- de déplacer les terres contaminées par ces plantes
- de planter ces espèces et de les distribuer
- de disperser leurs graines

Privilégions les plantes de nos régions !

En cas de doute :

- Service environnement de votre commune
- Contrat de Rivière Vesdre (04/361 35 33)